

Achevé en 2012, un bâtiment universitaire du Havre en expertise dommages-ouvrage depuis... 2018



Quelques années après l'achèvement du bâtiment, son mur-rideau (en débord) s'est enfoncé de plusieurs centimètres Paris Normandie/Jason Petit

Achevé en 2012, le bâtiment INSA-Université-Sciences Po du Havre a fait l'objet d'une expertise de structure en 2018, suite à un enfoncement de son mur-rideau, a-t-on appris récemment. Une procédure dommages-ouvrage a été activée la même année et est toujours en cours. Explications.

Le bâtiment du Pôle universitaire de la rue Bellot, dans le quartier de l'Eure au Havre, fait l'objet d'une expertise dommages-ouvrage, a-t-on appris il y a peu du cabinet de l'Université Le Havre Normandie. C'est l'Université, en lien avec les autres parties prenantes du bâtiment, qui a activé en 2018 la garantie dommages-ouvrage de son assurance (c'est-à-dire la garantie contre les dommages apparents ou non à la réception des travaux) à l'encontre du maître d'œuvre, l'entreprise de travaux publics Sogea Nord-Ouest, filiale de Vinci Construction (1).



Pour rappel, ce bâtiment de 8 500 m² a été achevé en novembre 2012 et inauguré en 2013. L'ex-Communauté de l'agglomération havraise (CODAH) avait assuré la maîtrise d'ouvrage de cette réalisation, d'un coût de 22,6 M€ HT. Le bâtiment abrite la filière Génie civil et Constructions de l'INSA de Rouen, le pôle de recherche en Sciences de l'Ingénieur de l'Université du Havre et le campus Europe – Asie de Sciences Po.

Quel problème est à l'origine de la procédure en cours ? « Le mur-rideau, la partie en débord qui soutient les vitrages de la façade, s'est enfoncé de plusieurs centimètres », explique Pascal Riou, directeur de l'exploitation des locaux de l'Université. C'est pourquoi celle-ci, de concert avec ses partenaires, a diligenté une expertise en 2018, et activé dans la foulée sa garantie dommages-ouvrage. Menée par un géomètre expert indépendant, l'expertise, que nous avons pu en partie consulter, a conclu à l'absence de nouveau mouvement du mur-rideau entre 2018 et 2019. Et à une absence de péril pour les usagers du bâtiment.

« Désordres d'exploitation »

Ce n'est pas la structure même du bâtiment qui a bougé, relative Pascal Riou. « Ses fondations sont profondes », nous avait précisé Pierre Champenois, son architecte, avant que nous ne contactions l'Université. Il n'empêche, « on s'est beaucoup inquiété au début », note Pascal Riou. Et le problème a suscité « des désordres d'exploitation », résume Juliette Le Luyer, directrice de cabinet de l'Université. L'enfoncement du mur-rideau a notamment entraîné, à l'époque, un dysfonctionnement des portes automatiques d'accès au bâtiment, au moins dans sa partie Université/INSA (2). Certains arceaux métalliques liés à la verrière (dans le hall de ce pôle-là) sont tordus, autre conséquence, esthétique celle-là de l'enfoncement.

Pourquoi l'expertise dommages ouvrage n'a toujours pas abouti ? « L'épisode Covid a un peu gelé la procédure. C'est un temps long car nous sommes dans le procédural, avec le principe du contradictoire entre les différentes parties », répond Juliette Le Luyer. Pour l'Université, l'enjeu est de récupérer « des crédits engagés pour des réparations, notamment pour les portes automatiques », précise-t-elle. Et d'insister : « Pour nous, cela relève du désordre d'exploitation. Il n'y a pas de problème pour la sécurité des biens et des personnes. »

(1) Invitée à exprimer son point de vue, Sogea Nord-Ouest n'a pas donné suite. (2) Sollicitée sur d'éventuels dommages dans sa partie, la direction de Sciences Po n'a pas donné suite.